

# Les Médecins Maîtres-Toile

[Accueil](#) ▶ [Boîte à Outils](#) ▶ [Aide SPIP](#) ▶ [Suivi de vos articles](#)

**Publié le : 5 juillet 2008**

 [Imprimer cet article](#)

**Auteur :**  
**Alain Sichel †**



---

## Suivi de vos articles

Tout n'est pas fini après la publication d'un article :

---

### Sommaire

- [Modification d'un article publié](#)
- [Gestion des messages](#)

### Modification d'un article publié

Actuellement, un article publié ne peut être modifié que par un Administrateur du site.

Une modification est à l'étude pour autoriser l'auteur d'un article à modifier celui-ci [1].

En attendant, si vous voulez corriger une erreur, ajouter une image ou mettre à jour certaines informations, il faut vous adresser au [webmaster](#) ou à un membre du Bureau de l'association.

### Gestion des messages

#### Forum sous l'article

Sous chaque article publié, il peut y avoir une pétition [2] et habituellement il y a un forum consacré à l'article.

Quand l'article est en cours de rédaction, vous voyez dans la marge gauche :

---



Ce petit menu permet de choisir pour un article donné si on veut activer une pétition et éventuellement de modifier le type de forum sous l'article. Par défaut le choix est "Forum sur abonnement" ce qui nécessite que le visiteur s'inscrive avant de poster un message. Ce choix a été fait après plusieurs autres essais, sans tout régler, il limite le spam.

Une fois l'article publié, vous ne pouvez plus voir ce menu, mais il reste accessible aux Administrateurs du site.

### **Un message arrive...**

Quand un message est posté sous un article, Spip informe l'auteur par mail de l'arrivée de ce message. Ce mail vous donne la possibilité de répondre. Tout cela est très bien quand il s'agit d'apporter une précision par rapport à l'article...

Mais il y a aussi des messages indésirables, hors sujet, qui n'apportent rien où qui ne sont là que pour indiquer un lien vers un site avec juste un compliment ou une phrase bidon pour justifier le message.

**Vous êtes responsable du forum sous votre article !** car seul l'auteur d'un article est averti quand il y a un message. Les administrateurs du site ne sont pas avertis par mail...

Par contre les administrateurs peuvent supprimer une contribution indésirable par un menu particulier. Il est donc essentiel que vous préveniez le **webmaster** quand vous constatez un message qui n'apporte rien ou qui est hors sujet, surtout quand il y a un lien lié au message.

[1] Ceci repose sur l'utilisation du **Plugin Autorité** en cours de mise au point et nécessitant une mise à jour de notre version de Spip.

[2] Nous n'avons pas eu à utiliser cette fonctionnalité sur notre site jusqu'à présent. Voici un **exemple sur un autre site**.



 [Imprimer cet article](#)

Copyright Médecins Maîtres-Toile francophones  
[Espace membres](#) - [Administration](#) - [Crédits](#)

---